

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 mai 2010 à 19 h 42 en la salle du Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le conseiller M. Denis Vincent.

Sont aussi présents :

Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance,
La trésorière M^{me} Mona Dumouchel et M^{me} Jocelyne Poirier, vérificatrice externe, CA de Goudreau Poirier inc., pour la présentation des états financiers.

10-05-397 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 mai 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 2.2 « Présentation des états financiers par M^{mes} Jocelyne Poirier et Mona Dumouchel », « 5.3 « Mandat / Recours judiciaire » et 7.8 « Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 mai 2010
 - 2.2 Présentation des états financiers par M^{mes} Jocelyne Poirier et Mona Dumouchel
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.5 Westwood High School / Cérémonie de graduation / Bourses
 - 4.6 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf
 - 4.7 Club Optimiste Vaudreuil / Omnium de golf
- 5. GREFFE**
 - 5.1 Mandat / Représentation de la Ville / Cour des petites créances
 - 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1590
 - 5.3 Mandat / Recours judiciaire
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Transferts budgétaires
 - 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1589 / Services municipaux / Approbation du MAMROT
 - 6.3 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2010

- 6.4 Dépôt du rapport financier et des rapports du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service sécurité incendie / Lettre d'entente n° 1 / Modification / Annexe D de la convention collective
- 7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des travaux publics / Embauche temporaire de M. Simon Robillard à titre de journalier / Période estivale 2010
- 7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des travaux publics / Embauche temporaire de M. Marc-André Lecompte à titre de journalier / Période estivale 2010
- 7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des travaux publics / Embauche temporaire de M. Frédéric Bourbonnais à titre de journalier / Période estivale 2010
- 7.5 Service de l'entretien du territoire et des eaux - Division des eaux / Prolongation d'embauche temporaire de M^{me} Josée Petit à titre de concierge
- 7.6 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Démission de M^{me} Laurence Cloutier-Boucher / Préposée à l'horticulture temporaire
- 7.7 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Embauche temporaire de M. Maxime Beaudoin à titre de préposé à l'horticulture
- 7.8 Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 La Grande Vadrouille / 19 septembre 2010 / Autorisations et soutien technique
- 11.2 Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises 2010 / Autorisations

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-29 / Fourniture d'un système d'outillage de désincarcération

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Dos-d'âne / Rue du Gouverneur
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-33 / Fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-31 / Construction d'un trottoir sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 13.5 Mandat / Union des municipalités du Québec

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-20 / Fourniture d'une génératrice mobile
- 14.2 Nettoyage / Bassins de la chaîne de boues activées / Station d'épuration

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Aménagement de jeux d'eau au parc Bel-Air / Règlement n° 1585
- 15.6 Adjudication de contrat / Services municipaux / Rue du Cheminot / Règlement n° 1541

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

17.1 Programme de subvention / « Une naissance, un arbre 2010 »

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement n° 1591 / Limites de vitesse

18.2 Avis de motion / Règlement n° 1596 / Préparation plans et devis / Réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, Joseph-Carrier et bretelle de l'autoroute, jusqu'au chemin Dumberry

18.3 Adoption de projet / Règlement n° 1270-30 / Concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement

18.4 Avis de motion / Règlement n° 1270-30 / Concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement

18.5 Adoption projet / Règlement n° 1275-135 / Concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement

18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-135 / Concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement

18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-136 / Agrandissement des limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 / Création de la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle

18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-136 / Agrandissement des limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 / Création de la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle

18.9 Adoption / Règlement n° 1451-01 / Abrogation / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels et travaux de prolongement des services municipaux / Boulevard de la Cité-des-Jeunes entre Félix-Leclerc et Henry-Ford

18.10 Adoption / Règlement n° 1275-133 / Création zone P3-359 / Caserne de pompiers / Lot 4 559 809

18.11 Adoption / Règlement n° 1275-134 / Modification rapport plancher-terrain des zones H1-633, H1-659, H1-662, H1-662-A, H1-672 et H1-676 / Modification marge latérale minimale des zones H1-633 et H1-663-A / Secteur des Grands compositeurs

18.12 Adoption / Règlement n° 1587-01 / Programme d'aide financière / Couches hygiéniques réutilisables

18.13 Avis de motion / Règlement n° 1565-02 / Retrait des interdictions de virage à droite au feu rouge / Boulevard de la Gare

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE.

« ADOPTÉE »

10-05-398 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 3 mai 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR M^{mes} JOCELYNE POIRIER ET MONA DUMOUCHEL

10-05-399 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-05-400 WESTWOOD HIGH SCHOOL / CÉRÉMONIE DE GRADUATION / BOURSES

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Commission scolaire Lester B. Pearson le 27 avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellence académique de deux (2) élèves de cinquième secondaire à l'école secondaire Westwood, résidents de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire Lester B. Pearson deux (2) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune afin de souligner l'excellence académique de deux (2) élèves finissants de Vaudreuil-Dorion de cinquième secondaire à l'école secondaire Westwood lors de la fête des finissants qui aura lieu le 31 mai 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-401 MOISSON SUD-OUEST / TOURNOI DE GOLF

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cent cinquante dollars (150 \$) soit versé à titre de commandite pour le tournoi de golf de Moisson Sud-Ouest qui aura lieu le 18 août 2010 au Club de Golf de Valleyfield;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-402 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL / OMNIUM DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 13^e édition de l'omnium de golf du Club Optimiste de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que les profits générés lors de cet événement serviront à planifier et mettre en place des activités pour les jeunes de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à titre de commandite, soit quatre (4) publicités à cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacune pour l'omnium de golf du Club Optimiste de Vaudreuil qui se tiendra le 13 juin 2010 au Club de golf Saint-Zotique;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-403 MANDAT / REPRÉSENTATION DE LA VILLE / COUR DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT que la Ville doit répondre à certains recours entrepris contre elle en Cour des petites créances et qu'elle doit à cette fin déléguer un de ces officiers ou fonctionnaires pour la représenter;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, toute défense et, le cas échéant, toute demande en garantie dans le cadre de recours intentés contre elle en Cour du Québec, division des petites créances;

QUE M. Luc Duval soit également mandaté afin de représenter la Ville lors des audiences devant ce Tribunal;

ET QU'enfin, M. Luc Duval soit autorisé à présenter au nom de la Ville, à l'occasion de toute audience, des offres de règlement et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville;

« ADOPTÉE »

10-05-404 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1590

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 6 avril 2010, le Règlement n°1590 intitulé Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-un mille dollars (81 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale est survenue à l'annexe A dans la retranscription des montants des règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lesquels ne sont pas conformes à ceux transmis par la trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT le procès verbal de correction du Règlement n° 1590 donné par le greffier le 28 avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de corriger l'erreur apparaissant à l'article 2 dudit règlement en remplaçant le montant de « 130 000 \$ », entre parenthèses, en chiffres par le montant de « 81 000 \$ »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié et entériné le procès-verbal de correction du Règlement n° 1590 donné par le greffier le 28 avril 2010;

QUE, en outre, le montant de « 130 000 \$ » apparaissant en chiffres et entre parenthèses à l'article 2 dudit règlement soit remplacé par le montant de « 81 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

10-05-405 MANDAT / RECOURS JUDICIAIRE

CONSIDÉRANT la décision rendue le 4 mai 2010 par la Cour du Québec, division des petites créances dans le dossier Friedman c. Ville de Vaudreuil-Dorion portant le n° 760-32-012464-089;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville portant sur l'opportunité d'entreprendre un recours en révision judiciaire à l'encontre de ladite décision;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la firme Dufresne Hébert Comeau afin d'entreprendre, pour et au nom de la Ville, les recours judiciaires appropriés afin de faire réviser cette décision par les tribunaux supérieurs.

« ADOPTÉE »

10-05-406 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant quarante mille deux cent un dollars (40 201 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 3 mai 2010.

« ADOPTÉE »

10-05-407 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N^o 1589 / SERVICES MUNICIPAUX / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 5 mai 2010, le Règlement d'emprunt n^o 1589 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent trente mille dollars (130 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cent trente mille dollars (130 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

10-05-408 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 1^{ER} SEMESTRE 2010

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 30 avril 2010 et ceux de 2009 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2010 et ceux qui ont été prévus par le budget 2010.

10-05-409 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le rapport financier préparé et déposé par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, et le dépôt des rapports du vérificateur externe préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2009.

« ADOPTÉE »

10-05-410 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / LETTRE D'ENTENTE N^o 1 / MODIFICATION / ANNEXE D DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M. Guy Pilon, maire, M^{me} Manon Bernard, directrice générale ou en son absence, M. Martin Houde, directeur général adjoint et M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n^o 1 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

10-05-411 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX - DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. SIMON ROBILLARD À TITRE DE JOURNALIER / PÉRIODE ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire en date du 3 mai 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Simon Robillard à titre de journalier pour la saison estivale 2010 au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics, et ce, à compter du 10 mai 2010, pour un maximum de 1 200 heures, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-05-412 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX - DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. MARC-ANDRÉ LECOMPTE À TITRE DE JOURNALIER / PÉRIODE ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire en date du 29 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Marc-André Lecompte à titre de journalier pour la saison estivale 2010 au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics, et ce, à compter du 10 mai 2010, pour un maximum de 1 200 heures, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1), le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-05-413 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX - DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. FRÉDÉRIC BOURBONNAIS À TITRE DE JOURNALIER / PÉRIODE ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire en date du 29 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Frédéric Bourbonnais à titre de journalier pour la saison estivale 2010 au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des travaux publics, et ce, à compter du 3 mai 2010, pour un maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-05-414 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX - DIVISION DES EAUX / PROLONGATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M^{ME} JOSÉE PETIT À TITRE DE CONCIERGE

CONSIDÉRANT la demande de M. Christian Gendron, chef de division – Eaux;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche temporaire de M^{me} Josée Petit, dans le cadre d'un remplacement de congé de maladie et ce, à titre de concierge au Service de l'entretien du territoire et des eaux – Division des eaux, pour la période comprise entre le 17 avril 2010 et le 30 avril 2010, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-05-415 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / DÉMISSION DE M^{ME} LAURENCE CLOUTIER-BOUCHER / PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Laurence Cloutier-Boucher, en date du 27 avril 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Laurence Cloutier-Boucher, préposée à l'horticulture temporaire au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 30 avril 2010;

QU'il est entendu que M^{me} Cloutier-Boucher n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

**10-05-416 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / EMBAUCHE
TEMPORAIRE DE M. MAXIME BEAUDOIN À TITRE DE PRÉPOSÉ À
L'HORTICULTURE**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Laurence Cloutier-Boucher, préposée à l'horticulture temporaire;

CONSIDÉRANT la note de service de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics en date du 27 avril 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Maxime Beaudoin, au poste de préposé à l'horticulture au sein de l'unité parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 3 mai 2010 sans toutefois dépasser 1 200 heures travaillées au cours de l'année 2010, au salaire prévu à l'annexe D (classe 2 - 88%) de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**10-05-417 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
VAUDREUIL-DORION / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE
DE SOLVABILITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-05-368;

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 3 mai 2010 de M. Danny Martin, f.s.a, f.i.c.a, conseiller principal chez Normandin Beaudry, administrateur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE conformément à l'article 146 de la Loi sur les régimes complémentaires du Québec, la Ville s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de deux mille soixante-cinq dollars et quarante cents (2 065,40 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables pour le participant numéro d'employé 468 et ce, en date du 31 mai 2010.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-05-418 LA GRANDE VADROUILLE / 19 SEPTEMBRE 2010 / AUTORISATIONS ET SOUTIEN
TECHNIQUE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue, dans certaines rues de la Ville, de la course « La Grande Vadrouille » le 19 septembre 2010, conditionnellement à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

D'autoriser, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE le Service action communautaire assure le soutien technique demandé lors de cet événement;

QUE la Division des travaux publics soit chargée de marquer d'une ligne bleue le tracé du parcours si besoin est;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service action communautaire, au chef de division – Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-05-419 FESTIVITÉS VAUDREUILLOISES ET DORIONNAISES 2010 / AUTORISATIONS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue des Festivités Vaudreuilloises et Dorionnaises 2010 sur le site du campus de la Cité-des-Jeunes le 23 juin 2010;

QUE la Ville autorise, pour cet événement, la vente de denrées alimentaires, ainsi que la vente de boissons alcoolisées sur le site, sous réserve toutefois de l'obtention de tous les permis requis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

QUE la Ville autorise en outre la tenue d'un feu d'artifice à cette même date;

QUE soit autorisée la fermeture de certaines rues durant les festivités et ce, après entente avec la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-05-420 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-29 / FOURNITURE D'UN SYSTÈME D'OUTILLAGE DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'un système d'outillage de désincarcération, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 21 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-29;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par H.Q. Distribution, 3551, boul Saint-Charles, bureau 551, Kirkland (Québec), H9H 3C4, pour la fourniture d'un système d'outillage de désincarcération et ce, pour un montant de vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-huit dollars (27 888 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-29;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-725;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-421 DOS-D'ÂNE / RUE DU GOUVERNEUR

CONSIDÉRANT la demande d'enlever le dos-d'âne temporaire normalement installé sur la rue du Gouverneur;

CONSIDÉRANT la recommandation positive par le Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 avril 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QU'il n'y ait pas de dos-d'âne installé sur la rue du Gouverneur;

QUE la résolution 05-07-796 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

**10-05-422 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-33 /
FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ DANS LES PARCS MUNICIPAUX ET
LIEUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-33;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sécurité des Deux Rives ltée, 28, chemin de la Côte Saint-Louis Ouest, bureau 110, Blainville (Québec), J7C 1B8, pour la fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics et ce, au coût unitaire de mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (1 995 \$), taxes applicables non comprises, pour quatre-vingts (80) heures de travail par semaine incluant la délivrance d'avis ou de constats d'infraction, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-33;

QUE les agents de la firme Sécurité des Deux Rives ltée soient autorisés à émettre, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les avis ou les constats d'infraction applicables à toute infraction aux divers règlements dont l'application est prévue dans l'exercice de leur fonction;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard et le directeur général adjoint, M. Martin Houde soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de sécurité dans les parcs municipaux et lieux publics jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**10-05-423 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-31 /
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LE CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la construction d'un trottoir sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-31;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, chemin Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la construction d'un trottoir sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie et ce, pour un montant de soixante-quatre mille neuf cent soixante-trois dollars et quatre-vingts cents (64 963,80 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-10-31;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-424 MANDAT / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la résolution 10-04-283 prévoyant l'achat en commun de carburant ne satisfait pas les exigences de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU que la Municipalité a présenté, à l'UMQ une demande d'adhésion tardive pour joindre son regroupement d'achats pour l'achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et que cette demande a été acceptée par l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU que la présente confirme l'acceptation par la Municipalité de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 mars 2012, pour assurer son approvisionnement en hydrocarbures nécessaires à ses activités;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants qu'elle prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ a adjugé, au nom de la Municipalité, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ;

QUE la résolution 10-04-283 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

10-05-425 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-10-20 / FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE MOBILE

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour la fourniture d'une génératrice mobile, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 21 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-20;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Hewitt Équipement Limitée Division Énergie, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec), H9R 1B8, pour la fourniture d'une génératrice mobile et ce, pour un montant de cinquante-six mille huit cent cinquante dollars (56 850 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^o 401-110-10-20;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en cinq (5) ans à compter de l'année 2011.

« ADOPTÉE »

10-05-426 NETTOYAGE / BASSINS DE LA CHAÎNE DE BOUES ACTIVÉES / STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage des bassins de la chaîne de boues activées sont nécessaires pour réduire la problématique des mauvaises odeurs dans le secteur situé à proximité de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2010;

CONSIDÉRANT l'évaluation budgétaire de vingt-trois mille dollars (23 000 \$), incluant les taxes applicables, pour les travaux de pompage, le transport et la disposition des boues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à cette fin, sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-101	(Taxes fonc. CAT.RÉS. - année antérieure)	23 000 \$
À :	02-414-00-456	(Transport et disposition des boues)	23 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-427 ADJUDICATION DE CONTRAT / AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC BEL-AIR / RÈGLEMENT N° 1585

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Bel-Air, dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 avril 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° P 122735-400 émis par Genivar, société en commandite;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par Genivar, société en commandite;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises Berthier inc., 61, rue Montcalm, Berthierville (Québec), J0K 1A0, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Bel-Air et ce, pour un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (289 187,50 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° P 122735-400, émis par Genivar, société en commandite en date du mois d'avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1585.

« ADOPTÉE »

10-05-428 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES MUNICIPAUX / RUE DU CHEMINOT / RÈGLEMENT N° 1541

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage de la rue du Cheminot, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 mai 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification des calculs, l'offre du plus bas soumissionnaire rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° VAUM-1028 émis par Les Consultants LBCD inc. en date du 19 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par Les Consultants LBCD inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour l'exécution des travaux de pavage, bordures et éclairage de la rue du Cheminot et ce, pour un montant de cent cinquante mille trois cent soixante-cinq dollars et soixante-quinze cents (150 365,75 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM-1028 émis par Les Consultants LBCD inc. en date du 19 avril 2010;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1541.

« ADOPTÉE »

10-05-429 PROGRAMME DE SUBVENTION / « UNE NAISSANCE, UN ARBRE 2010 »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population aux impacts positifs sur l'environnement qui en découlent;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide en matière d'environnement prévus aux articles 90 et 92 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de souligner, par la même occasion, l'apport exceptionnel à la communauté en termes de nouvelles naissances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville adopte le programme de subvention « Une naissance, un arbre 2010 » tel que soumis par la Division environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire daté du 6 mai 2010;

QU'une aide financière de cinquante dollars (50 \$) soit versée pour l'achat d'un arbre d'une valeur minimale de cinquante dollars (50 \$), avant taxes, destiné à être planté sur le territoire de la Ville, à toute personne ayant à sa charge un enfant de moins de 12 mois au moment de l'achat, le tout aux conditions précisées au programme susdit;

QUE le budget alloué à ce programme soit de trois mille dollars (3 000 \$) et que, conséquemment, l'aide soit limitée aux soixante premières demandes reçues;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-05-430 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1591 / LIMITES DE VITESSE

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement sur les limites de vitesse.

10-05-431 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1596 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS / RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 INCLUANT LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES, JOSEPH-CARRIER ET BRETELLE DE L'AUTOROUTE, JUSQU'AU CHEMIN DUMBERRY

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un Règlement d'emprunt autorisant la préparation des plans et devis pour le réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier ainsi que la bretelle de l'autoroute et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase I du projet de l'élargissement du viaduc) y incluant toutes dépenses connexes, pour un emprunt de 490 000 \$ à ces fins.

10-05-432 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-30 / CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 167-9 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVES AUX PHASES DE DÉVELOPPEMENT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-30 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'en assurer la concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 juin 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-05-433 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-30 / CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 167-9 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVES AUX PHASES DE DÉVELOPPEMENT

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'en assurer la concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement.

10-05-434 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-135 / CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 167-9 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVES AUX PHASES DE DÉVELOPPEMENT

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-135 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'en assurer la concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 juin 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-05-435 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-135 / CONCORDANCE AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 167-9 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES RELATIVES AUX PHASES DE DÉVELOPPEMENT

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'en assurer la concordance avec les dispositions du Règlement 167-9 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges relatives aux phases de développement.

10-05-436 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-136 / AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE H1-449 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H2-450 / CRÉATION DE LA ZONE H3-450 EN REMPLACEMENT DE LA ZONE H2-450 RÉSIDUELLE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-136 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 et de créer la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 juin 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-05-437 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-136 / AGRANDISSEMENT DES LIMITES DE LA ZONE H1-449 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H2-450 / CRÉATION DE LA ZONE H3-450 EN REMPLACEMENT DE LA ZONE H2-450 RÉSIDUELLE

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone H1-449 à même une partie de la zone H2-450 et de créer la zone H3-450 en remplacement de la zone H2-450 résiduelle.

10-05-438 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1451-01 / ABROGATION / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ENTRE FÉLIX-LECLERC ET HENRY-FORD

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1451-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1451-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement des services municipaux sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes entre Félix-Leclerc et Henry-Ford ainsi que les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent vingt-et-un mille dollars (421 000 \$) à ces fins. »

« ADOPTÉE »

10-05-439 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-133 / CRÉATION ZONE P3-359 / CASERNE DE POMPIERS / LOT 4 559 809

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 19 avril 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-133;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mai 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-133 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-133 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone P3-359 pour autoriser une caserne de pompiers sur le lot projeté 4 559 809 à l'intersection des rues Boileau et Forbes. »

« ADOPTÉE »

10-05-440 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-134 / MODIFICATION RAPPORT PLANCHER-TERRAIN DES ZONES H1-633, H1-659, H1-662, H1-662-A, H1-672 ET H1-676 / MODIFICATION MARGE LATÉRALE MINIMALE DES ZONES H1-633 ET H1-663-A / SECTEUR DES GRANDS COMPOSITEURS

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 19 avril 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-134;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mai 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-134 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-134 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier le rapport plancher/terrain de .30 à .35 pour les zones H1-633, H1-659, H1-662, H1-662-A, H1-672 et H1-676 et la marge latérale minimale des zones H1-663 et H1-663-A à l'intérieur du secteur des Grands compositeurs. »

« ADOPTÉE »

10-05-441 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1587-01 / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE / COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

ATTENDU que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1587-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1587-01 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables. »

« ADOPTÉE »

10-05-442 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1565-02 / RETRAIT DES INTERDICTIONS DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE / BOULEVARD DE LA GARE

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement n° 1565-02 modifiant le Règlement relatif à la circulation afin de retirer du secteur du boulevard de la Gare les interdictions de virage à droite au feu rouge.

10-05-443 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- École St-Michel / March-O-thon / Fermeture de rues;
- École primaire Harwood / Tenue de la course « 1 – 2 – 3 Partez ».

« ADOPTÉE »

10-05-444 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-05-445 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-05-446 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier